

Appel à projets « Soutenir la jeunesse en Méditerranée occidentale »

Questions récurrentes

Dernière mise à jour : le 20/05/2020

Nous nous efforçons de répondre à vos questions de la manière la plus exhaustive possible. Cependant veuillez noter que les partenaires se réservent le droit de modifier le calendrier ou certaines dispositions du règlement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire du Covid-19.

Merci de noter que **seules les candidatures respectant les modèles transmis et le règlement seront acceptées**. Merci de vous référer à la page de l'appel à projets où l'ensemble de ces documents sont transmis.

1. BÉNÉFICIAIRES (p.2)
2. PARTENARIATS (p.3)
3. BUDGET (p.5)
4. SELECTION & MISE EN ŒUVRE (p.6)

1. BÉNÉFICIAIRES

Dans quelle tranche d'âge doivent se situer les jeunes ciblés par le projet ? Nous avons connu des projets en Tunisie où les jeunes allaient jusqu'à 40 ans par exemple.

La tranche d'âge est de 3-35 ans.

Est-ce que le projet peut concerner les orphelins scolarisés (entre 6 et 13 ans) ?

Le projet peut concerner les orphelins scolarisés à partir de 3 ans.

Les jeunes doivent-ils être les bénéficiaires directs ou indirects du projet ?

Les deux sont possibles.

2. PARTENARIATS

Je suis une organisation d'un pays de la rive sud de la Méditerranée. Puis-je répondre à l'appel à projets en partenariat uniquement avec un partenaire de la rive sud ?

Non, votre projet doit être obligatoirement soumis par un consortium comprenant au moins un partenaire de la rive nord.

Est-il possible pour une même organisation de candidater plusieurs fois, si les actions proposées concernent différents pays ?

Les organisations de la rive nord étant partenaires et non porteuses de projets, peuvent-elle faire partie de plus de 2 consortia portés par des organisations de la rive sud différentes ?

Une même organisation peut présenter au maximum 2 projets tant que les consortia et projets sont différents. Ces deux projets peuvent concerner des pays différents.

La même règle s'applique pour les organisations de la rive nord que pour la rive sud.

Est-il possible de répondre à cet appel à projet en partenariat avec l'IECD ?

Non, l'IECD est partenaire opérationnel de cet appel à projets et ne peut donc pas faire partie d'un consortium.

Je suis une association française. Est-il possible de soumettre un projet avec la configuration suivante : mon association en tant que porteur de projet et un consortium impliquant plusieurs associations de la rive sud ?

Non, le porteur du projet doit obligatoirement être une organisation de la rive sud. Le consortium peut impliquer plusieurs organisations de la rive sud.

Quel est exactement le rôle des partenaires de la rive nord ?

Le consortium définira le rôle de chaque partie en fonction du montage du projet.

Comment remplissons la partie de la OSC partenaire de la rive nord 2 ou 3 dans le budget ?

Vous remplissez le budget de l'OSC partenaire de la rive nord dans l'onglet 2. Si vous avez un 3^e partenaire, qu'il soit de la rive nord ou sud, vous indiquez son budget dans l'onglet 3.

Notre partenaire potentiel est une entreprise sociale agréée solidaire (ESUS). Cette forme juridique d'organisation est-elle éligible ?

Oui, cette forme juridique est éligible.

Notre partenaire potentiel est un établissement public de l'enseignement supérieur. Cette forme juridique d'organisation est-elle éligible ?

Oui, cette forme juridique est éligible.

Je suis un jeune diplômé, j'ai une idée d'un projet. J'aimerais savoir si je peux postuler à cet appel.

Non, une personne ne peut pas répondre en son nom personnel mais peut le faire à travers une organisation de la société civile enregistrée dans son pays.

Un partenariat entre 4 organisations (2 partenaires de la rive sud + 2 partenaires de la rive nord) pour un projet intégralement mis en œuvre dans un pays du sud est-il éligible ?

Les missions internationales peuvent-elles être financées dans le cadre du projet ?

En principe oui, mais nous recommandons de limiter le partenariat à 3 organisations, dont obligatoirement 1 de la rive nord et 1 de la rive sud. Les actions du projet peuvent être implémentées intégralement dans un pays du sud.

Les missions internationales sont acceptées si elles s'inscrivent dans le cadre des activités et des objectifs du projet.

3. BUDGET

Les 20% de cofinancement peuvent-ils être valorisés en nature ou sont-ils demandés en financement d'un autre bailleur ?

Les valorisations peuvent se faire en nature (quote part de la rémunération du personnel, mise à disposition de matériels ou de locaux, mobilisation d'autres fonds propres, frais de fonctionnement) et peuvent être celles de seulement l'une des OSC ou de toutes les OSC du consortium.

Quelle est l'ambition de résultats des projets à prévoir, avec une enveloppe d'un montant maximal de 15 000 euros ?

Le consortium proposera des activités cohérentes avec le financement demandé. Il appartient au consortium de définir l'ambition des résultats du projet.

Quel est le montant maximum pour engager les frais fixes sur le budget ?

Il n'y a pas de montant maximum. Il est recommandé de privilégier les dépenses qui bénéficient directement à la cible visée par le projet.

Un seul projet a-t-il plus d'un budget ?

Un seul projet a un seul budget **final**. Ce budget final est la consolidation des budgets de chaque OSC impliquée. Ainsi, l'onglet « OSC1 » correspond au budget de l'OSC 1, porteuse du projet. L'onglet « OSC2 » correspond au budget de l'OSC 2, de la rive nord. Il y a un 3° onglet dans le cas où une 3° OSC est impliquée.

Quel sont les montants plancher et plafond qui limitent le budget d'une proposition ?

Le budget d'une proposition doit être compris entre 10 000 et 15 000 euros.

Est-ce qu'une partie du budget géré par l'OSC du Sud (Tunisie) peut être directement versé en France pour les actions menées par l'OSC du Nord (France) ? En effet, notre partenaire nous a dit qu'il est souvent difficile en Tunisie de faire sortir du pays un financement en euros et nous avons déjà eu des soucis de ce type avec un projet en Algérie ce qui a beaucoup compliqué notre intervention.

Avez-vous des solutions pratiques à proposer aux OSC si l'ensemble du budget devait être versé en Tunisie ?

Cet aspect ne doit pas vous empêcher de candidater, et pourrait être pris en considération par le comité de décision au moment de la contractualisation si le projet est effectivement sélectionné.

4. SÉLECTION & MISE EN ŒUVRE

Quand les résultats de sélection des projets retenus seront ils diffusés ? Seront ils diffusés au fur et à mesure de la sélection des projets ?

Les résultats de sélection des projets retenus seront diffusés à l'été 2020. La date sera déterminée selon l'évolution de la crise sanitaire. Les résultats ne seront en aucun cas diffusés au fur et à mesure de la sélection des projets.

Cet appel à projet concerne-t-il seulement les activités de plaidoyer ?

Non, cet appel à projets concerne tout type d'activités, à condition qu'elles respectent les critères de sélection exposés dans le règlement. Les activités de plaidoyer sont éligibles.

Est-ce que les projets seront appliqués dans les deux rives de la Méditerranée ?

Non, pas forcément.

Nous aurions souhaité savoir si les actions d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme dans le cadre des programmes de l'éducation formelle sont éligibles dans le cadre de cet appel. Dans l'affirmative, y a-t-il des conditions spécifiques d'éligibilité à remplir ?

L'appel invite à soumettre des propositions en faveur de la jeunesse méditerranéenne dans les champs de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'insertion socio-économique, de la mobilité et de l'économie sociale et solidaire. Donc oui, les questions d'éducation à la citoyenneté, de droits de l'homme et de cohésion sociale s'inscrivent complètement dans le champ de l'éducation. Tous les critères d'éligibilité sont précisés dans le [règlement](#) et sont les mêmes pour toutes les thématiques.

Existe-t-il une version du dossier de candidature et du règlement en arabe ? Est-il possible de candidater en arabe ?

Non, le dossier de candidature et le règlement sont disponibles en langues française et anglaise uniquement. La candidature doit se faire dans l'une de ces deux langues qui sont les langues de travail des partenaires.

Est-il possible de fixer la durée d'exécution du projet à 6 mois ?

Notre réponse : Oui, cela est possible. La durée de réalisation recommandée dans le règlement est de 12 mois.

Les résultats de sélection seront diffusés cet été. Les fonds des projets seront-ils versés immédiatement cet été ? Le paiement sera-t-il effectué en une seule tranche ?

Les résultats de sélection seront diffusés cet été. Le versement des fonds sera discuté au moment de la contractualisation et devrait se faire en 2 tranches, dont l'une en début de projet.

La validation de notre association est terminée mais nous n'avons pas pu tenir d'AG à cause du confinement depuis le 16 mars. Peut-on candidater à cet appel à projet ?

Cet aspect est important. Il ne doit pas vous empêcher de candidater, et pour optimiser vos chances d'être sélectionné, joignez à votre dossier l'ensemble des documents d'enregistrement de votre association ainsi qu'un rapport de vos dernières activités, et ce, même s'il n'a pas été validé par votre assemblée générale.

Dû aux contextes exceptionnels sanitaires et logistiques avec la fermeture de notre centre culturel, nous n'avons pas encore finalisé le bilan financier de 2019, il nous est donc compliqué de compléter la ligne 'Budget 2019 (en euros)' dans la partie 1 des fiches signalétiques, cela pose-t-il un problème quant à la recevabilité du dossier ?

Cette donnée est importante. Ne pas l'avoir ne doit pas vous empêcher de candidater, et pour optimiser vos chances d'être sélectionné, joignez à votre dossier tout document officiel qui certifie les données financières antérieures et/ou atteste de la bonne gestion financière.

Nous aimerions avoir des renseignements sur les enveloppes prévues par les partenaires financiers dans le cadre de cet appel. S'agit-il de deux enveloppes distinctes, le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères et la Coopération Monégasque ou une enveloppe unique regroupant les deux financeurs ? Le cas échéant, serait-il envisageable de demander un financement du projet uniquement par l'enveloppe du Gouvernement de la Principauté de Monaco ? En effet, nous souhaiterions proposer un projet cofinancé par des acteurs publics français et nous sommes donc dans l'obligation de respecter un certain seuil.

Cet appel à projet est une initiative conjointe du Gouvernement de la Principauté de Monaco et du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères. Il n'est donc pas envisageable de demander un financement du projet uniquement par l'enveloppe du Gouvernement de la Principauté de Monaco.

Peut-on candidater avec un récépissé ?

Dans ce cas, l'OSC transmet le récépissé à la place de l'enregistrement des statuts auprès des autorités compétentes.